

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN IMMEUBLE BATI OU NON BATIS SUR LA COMMUNE DE VERSAILLES POUR UNE ACTIVITE INDUSTRIELLE

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale, dont les bureaux sont sis Campus RIMBAUD - 10 rue Camille Moke - CS 20012 à SAINT-DENIS Cedex (93212), représentée par Monsieur Jérôme KOLSKY en sa qualité de Directeur du département Optimisation et programmation de la Direction immobilière, dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société Nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Gestionnaire ESSET : Madame Floriane DEVAUX joignable par courriel : floriane.devaux@esset-pm.com ou à l'adresse : ESSET PM Liberty Tower – 17 place des Reflets, 92097 Paris La Défense Cedex

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un bien immobilier d'une superficie d'environ 200 m² de bâtiment et d'un terrain nu de 240m², situé rue de la Division Leclerc à VERSAILLES (78000) et est repris au cadastre de la commune de VERSAILLES sous le n°78p de la Section BY.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **DNT**, dont le siège social est : 2 – 12 Parvis Colonel Arnaud Beltrame 78000 Versailles.

Date d'effet de la convention d'occupation : **1^{er} janvier 2026**.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation. Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées postales mentionnées au point 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place.**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité de la convention dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Versailles

56, avenue de Saint Cloud

78011 Versailles

Téléphone : 01 39 20 54 00

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr